



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mai 2024  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2024**

11-14 juin 2024

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### Réponse de l'administration au rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF

#### *Résumé*

Conformément à la décision 2013/13 du Conseil d'administration, l'administration soumet dans le présent rapport sa réponse au rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2024/20](#)). La réponse de l'administration porte sur les principaux points du rapport annuel, et notamment sur les progrès de la fonction d'évaluation soulignés par les indicateurs clés de performance et la mise en œuvre de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF ([E/ICEF/2023/27](#) et [E/ICEF/2023/27/Corr.1](#)).

Les éléments de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section V.

\* [E/ICEF/2024/10](#).

*Note* : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## I. Vue d'ensemble

1. Le présent document contient la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2024/20). Il revient sur les progrès de la fonction d'évaluation en 2023 au regard des ambitions du Plan stratégique 2022–2025 de l'UNICEF et de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2023/27 et E/ICEF/2023/27/Corr.1).

2. L'administration se félicite des évaluations publiées en 2023 et de l'augmentation du nombre d'évaluations axées sur les effets. Elle salue les initiatives relatives aux évaluations d'impact et au renforcement des capacités nationales d'évaluation, et confirme son engagement en faveur de l'utilisation d'évaluations de grande qualité. L'administration se réjouit en outre, prospectivement, du renforcement des capacités d'évaluation au niveau décentralisé, des innovations apportées aux approches et aux outils d'évaluation, et de la mise en place du Fonds catalyseur d'impact.

## II. Contexte et principales évolutions

### A. Contexte opérationnel

3. L'administration note qu'un nombre inédit de crises complexes ayant donné lieu en 2023 à des interventions de niveau 3 s'est traduit par une sollicitation de plus en plus forte de la fonction d'évaluation, et que le poids des exigences des évaluations humanitaires devrait continuer à se faire sentir. Dans ce contexte difficile, l'administration relève toutefois avec satisfaction l'augmentation notable des évaluations sollicitées, c'est-à-dire des évaluations demandées par les parties prenantes et non commandées par la fonction d'évaluation elle-même. Cela témoigne de la constance de l'engagement de l'organisation en faveur des évaluations et, plus spécifiquement, de l'importance accrue accordée à l'utilisation de données probantes pour promouvoir les principaux catalyseurs et les stratégies de changement qui permettront d'améliorer la conduite des programmes.

4. L'administration salue également le renforcement des ressources humaines dédiées à l'évaluation au niveau décentralisé, et souligne l'importance de l'optimisation des synergies entre les compétences dont disposent les bureaux de pays à travers l'ensemble des fonctions liées à des données probantes. Elle note en outre la complémentarité entre, d'une part, les investissements de l'organisation dans les systèmes statistiques et autres systèmes nationaux de données et, d'autre part, le travail de la fonction d'évaluation pour faire progresser les évaluations orientées sur l'impact et des effets.

5. L'administration se félicite du renforcement des ressources humaines au niveau décentralisé et des évaluations réalisées par l'organisation en 2023. L'administration reconnaît que davantage d'efforts sont nécessaires pour amener les bureaux à faire plus largement appel aux autres ressources et pour qu'ils se donnent ainsi les moyens de mener des évaluations en bonne et due forme et de s'acquitter de leurs obligations. Elle encourage les bureaux régionaux et de pays à collaborer avec le Bureau de l'évaluation en vue d'atteindre cet objectif<sup>1</sup>. Alors que la part des ressources ordinaires diminue et que les dépenses programmatiques sont en hausse, l'administration admet que la possibilité pour la fonction d'évaluation d'anticiper la disponibilité des fonds est compromise par de sérieuses difficultés opérationnelles. L'administration note en

---

<sup>1</sup> À cet égard, elle rappelle la décision 2022/25 du Conseil d'administration sur l'importance pour l'UNICEF de disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, afin d'atteindre les objectifs du Plan stratégique 2022–2025 tout en maintenant un système de contrôle interne solide et en rendant scrupuleusement compte de ses actions.

particulier que la formule de calcul du budget des évaluations, formule qui a été révisée et qui intègre des critères d'éligibilité des dépenses plus stricts, ne tient compte que des dépenses réelles (et non des fonds engagés) qui figurent dans les rapports destinés au Conseil d'administration. Elle ajoute que la réalisation efficace d'évaluations crédibles et utiles dans des délais appropriés est essentielle pour atteindre les objectifs stratégiques<sup>2</sup>.

## **B. Principales évolutions de la fonction d'évaluation**

### **1. Stratégie et vision**

6. L'administration félicite la fonction d'évaluation pour la mise en application de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF qui a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2023. Elle souhaite vivement contribuer à la stratégie de mise en œuvre, à la note d'orientation, à la procédure et au manuel qui permettront de promouvoir cette politique.

7. Le rapport annuel 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF met en avant le rôle essentiel des directions régionales dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation, et l'administration note avec satisfaction que des partenariats ont été établis avec le Directeur de l'évaluation dans le cadre d'une relation de gestion matricielle des conseillers régionaux à l'évaluation.

8. L'administration accueille favorablement l'élaboration d'une formule révisée de calcul des dépenses d'évaluation ainsi que les nouveaux outils permettant aux responsables, à tous les niveaux de l'UNICEF, de suivre les données financières relatives à ces dépenses.

### **2. Évaluations remarquables**

9. L'administration apprécie les évaluations réalisées par le Bureau de l'évaluation en 2023, et notamment l'évaluation de référence de la mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale de l'UNICEF, l'évaluation des investissements de l'UNICEF en faveur du renforcement institutionnel en vue de promouvoir le changement social et comportemental, et les évaluations humanitaires des interventions répondant aux urgences de niveau 3, en particulier en Afghanistan, dans le nord de l'Éthiopie et en Ukraine.

10. L'administration se réjouit de l'augmentation significative du nombre d'évaluations liées aux Groupes d'objectifs du Plan stratégique 2022-2025 de l'UNICEF et axées sur les effets, ainsi que du développement de nouvelles orientations en vue d'intégrer systématiquement une perspective climatique dans les évaluations de l'UNICEF.

### **3. Évaluations d'impact**

11. L'administration salue le lancement réussi du Fonds catalyseur d'impact qui contribuera à la réalisation d'évaluations d'impact de grande qualité dans les domaines thématiques prioritaires du Plan stratégique 2022-2025 de l'UNICEF. Elle examinera avec un vif intérêt les données probantes qui seront produites par les évaluations retenues au titre des deux premiers appels à propositions portant sur le

---

<sup>2</sup> L'examen annuel de la fonction d'évaluation donne lieu au calcul des dépenses qui y sont consacrées sur la base des « dépenses réelles ». En comptabilisant sous « utilisation » (engagements fermes compris) celles qui auraient été prises en compte avant 2022, les dépenses consacrées aux évaluations ont représenté 0,82 % du budget en 2023.

mariage des enfants et les normes sociales d'une part, sur la protection sociale adaptative d'autre part.

12. Les évaluations axées sur les effets des interventions de l'UNICEF dans le cadre des urgences de niveau 3 en Afghanistan et en Ukraine se distinguent tout particulièrement par leur approche innovante des données probantes, celles-ci ayant été réunies grâce au soutien de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, et étant notamment constituées de données programmatiques de l'UNICEF et de résultats d'enquêtes nationales menées par téléphone portable et directement auprès des ménages. L'administration encourage vivement cette démarche de coopération afin d'optimiser la contribution, l'efficacité et l'impact des fonctions liées à des données probantes.

#### **4. Renforcement des capacités nationales d'évaluation**

13. Le renforcement des systèmes nationaux fait partie des piliers du Plan stratégique 2022-2025 de l'UNICEF, et l'administration reconnaît la contribution précieuse de la fonction d'évaluation pour renforcer les capacités d'évaluation des pays. Il faut rappeler à ce sujet que la résolution [77/283](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement des examens nationaux volontaires grâce à une évaluation dirigée par les pays marque une étape décisive du processus de renforcement de l'utilisation des données probantes d'évaluation dans le cadre des examens nationaux volontaires.

14. L'administration se félicite des plans d'action concrets en faveur du développement des capacités nationales d'évaluation qui ont été préparés par les 58 délégations de pays qui ont suivi l'*Executive Course for Evaluation Leaders – ExCEL* – (Cours de haut niveau pour les responsables de l'évaluation). Le caractère multilingue de ce cours est incontestablement un avantage. L'administration tient également à adresser ses félicitations et à exprimer sa gratitude aux 300 fonctionnaires et aux autres partenaires qui ont participé, dans le cadre de l'une des 10 sessions, au programme modéré intermédiaire en ligne pour le renforcement des systèmes d'évaluation (IMPrESS). C'est notamment grâce aux apports conjugués de ces deux plateformes d'apprentissage que la fonction d'évaluation pourra continuer à contribuer à la réalisation des objectifs des activités de développement.

15. Les évaluations menées par l'Afrique du Sud et par les Îles Salomon sur l'éducation méritent une mention particulière, et l'administration invite la fonction à promouvoir les initiatives de ce type menées par les pays. Elle approuve par ailleurs le travail accompli au Bangladesh, au Lesotho et au Nigéria pour développer des politiques nationales d'évaluation et des cadres de suivi et d'évaluation, ainsi que le tout premier forum sur l'évaluation qui a été organisé en République dominicaine. Le partenariat entre le Centre d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe ainsi que la feuille de route spécifique du Bureau régional pour l'Asie du Sud constituent de bons exemples des manières de s'engager en faveur du renforcement des capacités nationales d'évaluation.

#### **5. Innovations**

16. L'administration est parfaitement consciente que les progrès de l'intelligence artificielle (IA) et le besoin croissant d'analyses réalisées à un moment approprié, de manière responsable et d'un rapport coût-efficacité acceptable ont une incidence sur la fonction d'évaluation de l'UNICEF, comme sur toutes les autres fonctions liées à des données probantes. Il est opportun et recommandé de s'intéresser aux applications potentielles de l'IA dans le domaine analytique pour diverses tâches d'évaluation. Pour aller de l'avant, et partant du principe que les besoins analytiques et les implications éthiques de l'IA sont communs à l'ensemble des fonctions liées aux données probantes, l'administration compte sur l'établissement d'une étroite

coopération qui permettra d'optimiser les investissements, de promouvoir l'apprentissage interfonctionnel et de mettre en place des mesures de protection adéquates.

17. Les efforts pour produire davantage de synthèses d'évaluation et le développement d'une « carte des lacunes » des données probantes à partir des résultats des évaluations sont des initiatives majeures et encouragées. L'administration se réjouit de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'évaluation afin d'affiner les synthèses d'évaluations et de renforcer leur qualité, leur exhaustivité et leur utilité. Elle salue le travail conjoint entrepris avec d'autres organismes des Nations Unies pour éclairer les travaux d'importantes réunions intergouvernementales, telles que le Sommet annuel sur les ODD et le Sommet de l'avenir.

18. L'administration se félicite du travail réalisé dans le cadre des évaluations menées dans la Corne de l'Afrique, au Malawi et au Yémen pour mobiliser les jeunes et les principaux titulaires de droits en tant que détenteurs de connaissances, évaluateurs et utilisateurs des résultats des évaluations.

## 6. Partenariats

19. L'administration félicite la *Global SDG Synthesis Coalition* (Coalition mondiale de synthèse des ODD), codirigée par l'UNICEF, pour la présentation de son premier produit : une synthèse sur le pilier des partenariats (objectif de développement durable n° 17). Elle apprécie également la contribution constructive de la fonction d'évaluation du *Multi-Donor Learning Partnership for Development Impact* (Partenariat d'apprentissage multidonateurs pour l'impact sur le développement), du *Young Persons Wellbeing Coordinating Group* (Groupe de coordination pour le bien-être des enfants et des jeunes) de la Collaboration Campbell et de la Commission mondiale sur les données probantes pour relever les défis sociétaux.

20. L'administration apprécie les efforts de coopération interorganisationnelle en vue de renforcer les données probantes en matière de protection sociale adaptative dans le cadre du partenariat entre le Bureau de l'évaluation et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement.

## 7. Ressources humaines

21. L'administration relève avec une grande satisfaction les progrès significatifs réalisés en 2023 pour renforcer les ressources humaines au niveau décentralisé, et se félicite des contributions de premier plan et complémentaires apportées à la mise en œuvre de la politique d'évaluation au niveau décentralisé par les sept conseillers régionaux à l'évaluation, les 16 spécialistes de l'évaluation multipays et les 15 spécialistes de l'évaluation au niveau d'un pays. Plus spécifiquement, l'administration encourage la fonction d'évaluation à tirer parti de cet investissement considérable dans les ressources humaines pour remédier aux problèmes de qualité qui ont été signalés dans les deux derniers rapports annuels de la fonction d'évaluation.

# III. Performances de la fonction d'évaluation

## A. Nombre d'évaluations et couverture

22. L'administration prend note de la diminution du nombre total de produits d'évaluation, qui est passé de 199 en 2022 à 147 en 2023, tout en gardant à l'esprit que la mise en œuvre des engagements stratégiques et la réalisation d'évaluations de meilleure qualité sont plus importantes que le nombre absolu des évaluations. Quoi qu'il en soit, les efforts consacrés aux évaluations en 2023 témoignent toujours de la

valeur que l'UNICEF accorde à la fonction d'évaluation et de son engagement pour la promouvoir à tous les niveaux.

23. L'administration constate avec satisfaction que le pourcentage d'évaluations axées sur les effets ou l'impact a augmenté et atteint désormais 98 %, ce qui traduit une orientation plus stratégique de la fonction d'évaluation qu'au cours des années précédentes. Le fait que 91 % des évaluations portent sur les effets est particulièrement remarquable étant donné l'importance qui leur est accordée dans le Plan stratégique 2022-2025 de l'UNICEF. Cela est par ailleurs susceptible d'avoir une incidence sur la complexité des recommandations issues des évaluations et sur le temps nécessaire à leur mise en œuvre, et, au-delà, sur le contenu de la réponse de l'administration.

24. La diminution de la couverture géographique globale des évaluations, qui est passée à 84 %, préoccupe l'administration. Bien qu'elle soit consciente des obstacles de nature politique et des contraintes d'accès spécifiques qui compromettent à l'heure actuelle la mise en œuvre de certaines évaluations de l'action humanitaire, elle tient à souligner que l'objectif d'une couverture complète conformément à la politique d'évaluation doit être considéré comme une priorité pour l'année à venir.

## **B. Portée des évaluations, et en particulier impact et contributions à la réalisation des objectifs de développement durable**

25. La fonction d'évaluation porte aujourd'hui une plus grande attention à l'apprentissage, comme en témoignent les 80 % d'évaluations ayant une composante formative en 2023. Cette évolution est bien accueillie par l'administration. Sont également appréciés le bon équilibre des thématiques couvertes et la forte proportion des évaluations multisectorielles. Comme indiqué ci-dessus, l'administration approuve particulièrement les deux évaluations menées directement par les pays concernés et les dix évaluations réalisées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies.

26. Tout en reconnaissant le fort engagement stratégique de la fonction d'évaluation en faveur des évaluations d'impact, l'administration note que seulement 4 % des évaluations ont été menées selon une méthode contrefactuelle crédible en 2023. Néanmoins, elle apprécie que ces évaluations peu nombreuses couvrent de multiples thématiques.

27. L'administration prend bonne note de la couverture des questions de handicap et de genre dans les évaluations, et de la qualité de cette couverture. Elle souscrit à la conclusion du rapport annuel selon laquelle la fonction d'évaluation déploie des efforts notables pour intégrer une perspective d'égalité des genres dans les évaluations de l'UNICEF, mais manque de moyens pour y parvenir effectivement. L'administration est particulièrement préoccupée par la baisse des performances de l'organisation au regard de l'indicateur d'évaluation relatif au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Elle invite le Bureau de l'évaluation à inscrire le redressement de cette situation parmi ses priorités.

## **C. Qualité des évaluations**

28. L'administration est préoccupée par la baisse de la qualité des évaluations relevée en 2023. Malgré cette légère dégradation générale, l'administration se félicite du fait que, une fois encore, aucun rapport d'évaluation n'ait été jugé de qualité insatisfaisante. Elle confirme son soutien au principe d'une analyse approfondie de la qualité des évaluations et reconnaît les efforts continus du Bureau de l'évaluation pour

que des évaluations indépendantes des rapports d'évaluation soient réalisées dans des délais raisonnables.

29. L'administration espère que la plus grande indépendance de la fonction d'évaluation au niveau décentralisé se traduira par des rapports d'évaluation de meilleure qualité au cours de l'année à venir. Il y a lieu de noter que les deux critères les plus mal notés sont les « recommandations » et les « principes d'évaluation », la qualité des rapports eu égard à ces deux paramètres s'étant dégradée en 2023. Ces deux aspects des rapports sont pourtant essentiels pour que l'administration puisse exploiter utilement les évaluations.

#### **D. Utilisation des évaluations et réponses de l'administration**

30. L'administration se félicite de l'approche de planification participative adoptée par la fonction d'évaluation, car elle conditionne l'appropriation et l'utilisation des données probantes tirées des évaluations. Tout en gardant à l'esprit que la qualité des recommandations des rapports d'évaluation a été jugée inégale, l'administration rappelle l'importance de mettre en œuvre dans des délais appropriés les actions faisant l'objet de ses réponses. En 2023, l'administration n'a pas transmis ses réponses dans les délais prévus. Même si le rapport annuel indique qu'il devrait être possible de mieux respecter le délai de 60 jours, le fait que les évaluations soient de plus en plus axées sur les effets pourrait justifier la préparation de réponses plus détaillées.

31. L'administration convient qu'il est nécessaire d'analyser les causes profondes du non-respect du délai de réponse et souhaite vivement collaborer avec le Bureau de l'évaluation pour conduire cet examen. L'administration constate par ailleurs que le respect des délais de réalisation des actions convenues est encore observé de manière inégale selon les régions. Elle considère que le suivi des mesures préconisées dans ses réponses et non encore mises en œuvre doit être une priorité en 2024.

#### **E. Financement stratégique de la fonction d'évaluation**

32. L'administration note que, comme prévu, la formule révisée et plus stricte de comptabilisation des dépenses d'évaluation fait ressortir, en 2023, une réduction des dépenses, à la fois en valeur absolue et en pourcentage des budgets programmatiques. Il est bien noté que le siège a dépassé l'objectif de 1 % (1,3 %), mais que des difficultés subsistent au niveau décentralisé pour atteindre ce seuil. L'administration se félicite de lire dans le rapport annuel que le fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation, créé en 2018, a eu l'effet catalyseur attendu sur les investissements totaux alloués à l'évaluation.

33. Comme les années précédentes, l'administration constate que les ressources ordinaires, en forte diminution, ne sauraient suffire à combler l'écart entre les dépenses réelles et les dépenses qui devraient être allouées à l'évaluation. Ces ressources ordinaires représentent déjà 2 % des dépenses d'évaluation, la part des autres ressources s'élevant à moins de 0,5 %<sup>3</sup>. L'administration se réjouit de travailler avec toutes les parties prenantes, y compris la fonction d'évaluation au niveau décentralisé, pour faire en sorte que l'évaluation soit correctement budgétisée dans les propositions soumises au titre des autres ressources, y compris des autres ressources affectées aux opérations d'urgence.

34. En parallèle, l'administration reconnaît que les données de grande qualité issues des enquêtes auprès des ménages constituent une source d'information cruciale pour

<sup>3</sup> Ce constat fait écho à la décision 2022/20, dans laquelle le Conseil d'administration se déclare « préoccupé par le niveau actuel et la tendance à la baisse des contributions volontaires fournies par les États Membres au titre des ressources ordinaires ».

la fonction d'évaluation, compte tenu en particulier de la tendance actuelle à réaliser davantage d'évaluations axées sur l'impact et les effets, et des efforts qui y sont consacrés. À cet égard, l'administration rappelle que l'UNICEF a investi, en 2023, 14,33 millions de dollars dans des enquêtes par grappes à indicateurs multiples. Ces enquêtes ont fourni à la fonction d'évaluation des données de grande qualité sur l'impact, données qu'il n'aurait autrement été possible d'obtenir qu'à travers des évaluations individuelles, beaucoup plus onéreuses. La somme du montant des enquêtes et des dépenses d'évaluation comptabilisées représente plus de 0,68 % des dépenses programmatiques totales, ce qui démontre l'engagement de l'UNICEF, à tous les niveaux, en faveur d'un renforcement des données d'impact probantes. L'administration note que le Directeur du Bureau de l'évaluation a la possibilité, en vertu de la politique d'évaluation, d'inclure ces activités de collecte de données probantes dans le calcul des dépenses d'évaluation<sup>4</sup>. Cela pourrait encourager les pays à se mobiliser pour collecter des données de grande qualité, indispensables pour les évaluations axées sur l'impact et les effets.

## IV. Conclusions

35. L'administration se félicite de l'augmentation notable du nombre d'évaluations portant sur les effets ou sur l'impact, signe d'une démarche plus stratégique, conforme aux objectifs de l'organisation. Elle souligne toutefois la nécessité de revenir à un meilleur taux de couverture géographique. L'administration apprécie les progrès réalisés dans les évaluations axées sur l'apprentissage ainsi que dans la couverture thématique, mais souligne qu'il convient de mieux intégrer la perspective de l'égalité des genres dans les évaluations.

36. Malgré une légère baisse de la qualité des évaluations, aucun rapport n'a été jugé insatisfaisant depuis 2017. L'administration invite à poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des rapports, en particulier sur les aspects liés aux recommandations et aux principes d'évaluation. La mise en œuvre en temps voulu des préconisations des réponses de l'administration reste une priorité. L'administration recommande à ce titre d'approfondir l'analyse des causes des retards et d'améliorer les procédures de suivi. Dans la lignée de l'engagement de l'organisation pour assurer la cohérence des fonctions liées à des données probantes, comme indiqué dans la réponse de l'administration à l'étude d'évaluabilité et à l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 de l'UNICEF (E/ICEF/2023/4), l'administration se félicite de l'augmentation du nombre d'évaluations sollicitées par les parties prenantes et des investissements synergiques réalisés dans des enquêtes auprès des ménages pour avoir accès à des données de grande qualité, facilitant la transition vers des évaluations axées sur l'impact et les effets.

37. L'administration salue le lancement de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF et se réjouit d'accompagner sa mise en œuvre. Plusieurs évaluations notables ont fourni des informations précieuses, en particulier celles qui se sont concentrées sur les effets. La création du Fonds catalyseur d'impact et les efforts déployés pour renforcer les capacités d'évaluation des pays témoignent d'un engagement à l'échelle mondiale en faveur d'une prise de décisions fondée sur des données probantes et du renforcement des systèmes d'évaluation.

38. L'administration admet que les avancées rapides de la technologie peuvent soulever des difficultés, mais encourage les initiatives qui permettraient de tirer parti

---

<sup>4</sup> Comme indiqué dans la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, « le financement des autres fonctions ayant trait à des données probantes ne doit pas se confondre avec celui de la fonction d'évaluation, sauf autorisation exceptionnelle de la Direction du Bureau de l'évaluation (lorsque ces fonctions connexes contribuent directement aux activités d'évaluation) ».



de l'IA et de produire davantage de rapports de synthèse. La collaboration avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies a permis de renforcer l'influence et les contributions de l'UNICEF, et les investissements réalisés dans les ressources humaines au niveau décentralisé permettront d'améliorer la qualité des évaluations. Globalement, ces efforts mettent en exergue l'engagement de l'UNICEF à toujours mieux servir la cause humanitaire et celle du développement grâce à des approches fondées sur des données probantes et à une fonction d'évaluation de grande qualité.

## V. **Projet de décision**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2024/20](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/21](#)) ;
  2. *Prend note* de l'évaluation des approches de l'UNICEF en matière de plaidoyer, de son résumé ([E/ICEF/2024/22](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/23](#)) ;
  3. *Et prend note* de l'évaluation des investissements de l'UNICEF en faveur du renforcement institutionnel pour le changement social et comportemental, de son résumé ([E/ICEF/2024/24](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/25](#)).
-